Une vie équilibrée…

Par le fr. Romaric Morin, maître des novices, au couvent de Marseille

Au jour de sa profession religieuse, le jeune Prêcheur, en même temps qu’il tient le Livre des Constitutions et Ordinations de l’Ordre des Prêcheurs ouvert entre ses mains, place celles-ci dans celles du prieur provincial, selon un geste un brin acrobatique. Il s’engage alors en faisant profession et en promettant obéissance « *selon la règle de s. Augustin et les Institutions des Frères Prêcheurs*». Sur la base de ce livre, il s’engage pour toute sa vie.

La place accordée à ce qui semble pourtant être un simple texte juridique pourrait déconcerter. La vie religieuse consistant à suivre le Christ, ne serait-ce pas plutôt sur l’Evangile qu’il faudrait s’engager ? D’où vient alors l’attachement du Prêcheur à ses Constitutions ?

Celui-ci est ancien puisqu’il remonte à N.P.S. Dominique lui-même qui prit soin de doter son Ordre de textes législatifs rigoureusement établis. Grâce à cette rigueur, l’Ordre a pu traverser les âges, tout en restant fidèle aux intuitions originelles de son fondateur et en évitant les scissions. En ce sens, les Constitutions sont vitales à l’Ordre car elles en ont assuré l’unité et la stabilité, à travers le temps et l’espace.

Plus encore, elles sont vitales pour l’Ordre dans la mesure où elles en décrivent les dimensions essentielles et, surtout, leur articulation entre elles. A première vue, il n’est aucun aspect de l’Ordre qui semble original en soi (*i.e*. que d’autres religieux ne vivraient pas également). L’originalité de notre vie ne tient pas tant à l’une ou l’autre de ses composantes qu’à l’agencement harmonieux de toutes ces composantes entre elles. En ce sens, les Constitutions sont le point d’ancrage et, en quelque sorte, l’héritage spirituel de s. Dominique à ses enfants qui permet au Prêcheur d’équilibrer sa vie en gardant le cap de la vocation dominicaine. En ce sens elles sont un peu pour lui comme un autre livre de vie.